



MAIRIE DE ROUSSILLON

84 220

Téléphone : 04 90 05 60 16
Télécopie : 04 90 05 56 43
mairie-de-roussillon-vacluse@wanadoo.fr
<http://www.roussillon-en-provence.fr>

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 04 OCTOBRE 2021

A 20H à la MAIRIE

Présents : Mme BONNELLY, M. DEBROAS, Mme BELLANDE, Mme BERNARD, M. CHOMETTE, M. CHEMIN, Mme BRAZARD, M. JEAN, Mme MALIVEL, M. TRIBOLLET, M. BERGERON

Absents excusés : M. BORDE avait donné pouvoir à M. DEBROAS, M DEVAUX avait donné pouvoir à M. CHEMIN, Mme GRAS, Mme THIERRY

Le compte-rendu du conseil municipal du 30 août 2021 est approuvé à l'unanimité.

Mme le Maire remercie l'assistance et les conseillers municipaux et prend l'ordre du jour.

1/APPROBATION PRET POUR ACQUISITION IGN

La commune a demandé à 4 banques fin août une offre pour un prêt pour l'acquisition des bâtiments et des terrains de l'IGN. Le crédit agricole a été la seule banque qui a renvoyé un document écrit. M. Debroas donne les explications, il explique que le taux est à 0.79 % et permet d'emprunter la totalité de la somme nécessaire pour l'acquisition.

Montant	650 000 €		
Durée	15 ans	20 ans	25 ans
Trimestre	11 412.96 €	8 791.77 €	7 257.12 €
Annuel	45 763.71 €	35 263.02 €	29 114.73 €

Les conseils municipaux approuvent à l'unanimité le prêt de 650 000 auprès du crédit agricole sur 20 ans.

2/DECISION MODIFICATIVE BUDGET MAIRIE N° 4

Les conseils municipaux approuvent à l'unanimité la décision modificative N° 4 qui concerne l'opération N° 239 ACQUISITION COMPLEXE IGN

DEPENSES		RECETTES	
Acquisition IGN	650 000 €	Emprunt	650 000 €

Et la décision modificative N° 5 pour le fonctionnement,

Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	13 000€	Produits des services	35 120€
Charges du personnel	22 000€		
Autres charges	120€		
Total	35 120€		35 120€

3/ACQUISITION BALAYEUSE NEUVE COMPACTE

Suite à un appel d'offres publié pour « l'acquisition d'une balayeuse neuve compacte » dans le journal Vaucluse Hebdo le 01 juillet 2021 avec remise des offres sur la plateforme dématérialisée au 16 août, nous avons reçu 4 offres :

- ▶ De PERIES
- ▶ EUROPE SERVICE
- ▶ HAKO
- ▶ KARCHER

Elles ont été étudiées en commission, Mme le Maire présente le tableau des pondérations.

	DE PERRIE	EUROPE SERVICE	HAKO	KARCHER
TECHNIQUE 50%	38.00 %		27.00 %	49.00 %
PRIX 40 %	32.56 %	25.68 %	40.00 %	30.24 %
DELAI 10 %	4.00 %	2.85 %	10.00 %	5.00 %
TOTAL 100 %	74.56 %		77.00 %	84.34 %
CLASSEMENT	3	4	2	1

Les conseils municipaux approuvent à l'unanimité l'acquisition de la balayeuse neuve compacte MC 130 à la société KARCHER pour 89 894.59 € TTC.

4/APPROBATION AVANT PROJET SOMMAIRE NOUVEL ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH)

L'avant-projet sommaire du nouvel accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) a été déposé par les architectes JOHNSON-DURIF-BOUDET. Ce projet sera réalisé dans l'ancien logement des instituteurs en arrivant à l'école. La réhabilitation du bâtiment, l'acquisition du mobilier et des jeux afin de créer un accueil de loisirs sans hébergement conforme à la réglementation actuelle est estimée à 268 223.10 € HT. Mathieu Bergeron demande si cette salle pourra être utilisée en dehors des heures des enfants. Mme le Maire lui explique qu'elle pense que cela ne sera pas possible. Lionel Tribollet confirme que la Caisse d'Allocations Familiales finance pour les enfants. Si on souhaite une autre utilisation, on n'aura pas la subvention. Mme le Maire passe au vote : 1 abstention M. Marc Jean et 12 pour.

5/DEMANDE DE SUBVENTION POUR NOUVEL ALSH AUPRES CAISSE d'ALLOCATIONS FAMILIALES

Pour réaliser le nouvel accueil de loisirs sans hébergement, les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité, le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse qui pourrait aller jusqu'à 60 % des 263 223.10 € HT soit 160 933.86 €.

6/DEMANDE DE SUBVENTION POUR NOUVEL ALSH AUPRES DE LA REGION SUD PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

Pour compléter le financement du nouvel accueil de loisirs sans hébergement les conseils municipaux approuvent à l'unanimité le dépôt auprès du Conseil Régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur une demande de subvention correspondant à 20 % des 263 223.10 € HT soit 52 644.62 €.

7/APPROBATION de L'AVENANT N° 1 DE LA CONVENTION POUR L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

Après un essai concluant d'ouverture les après-midis du bureau de l'Agence Postale Communale en juillet /août /septembre et octobre 2021, les conseils municipaux approuvent à l'unanimité l'annualisation des heures d'ouverture du bureau de l'Agence Postale Communale comme suit :

DU 1^{ER} NOVEMBRE AU 31 MARS

Lundi	8 h 30 - 12h30
Mardi	8 h 30 - 12h30
Mercredi	8 h 30 - 12h30
Jeudi	8 h 30 - 12h30
Vendredi	8 h 30 - 12h30

DU 1er AVRIL AU 31 OCTOBRE

Lundi	8 h 30 - 12h30	14 h30- 17 h30
Mardi	8 h 30 - 12h30	14 h30- 17 h30
Mercredi	8 h 30 - 12h30	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
Jeudi	8 h 30 - 12h30	14 h30- 17 h30
Vendredi	8 h 30 - 12h30	14 h30- 17 h30

Le mercredi après-midi notre agent effectuera l'affichage dans les panneaux municipaux. Son temps de travail est annualisé sur 1 607 heures.

8/ACCORD DE PRINCIPE POUR DEPLACEMENT DU CHEMIN AU HAMEAU DES DAUPHINS ENTRE M. Mme CASTELLANI ET LA COMMUNE DE ROUSSILLON

Les conseils municipaux accordent à l'unanimité le principe à M. et Mme Louis CASTELLANI pour le déplacement de l'assiette du chemin communal qui jouxte leurs parcelles AY N° 24, 25 et qui traverse notre parcelle AY N° 26 pour faire un échange le long des parcelles AY N° 24 ET 27. Une enquête publique sera effectuée.

9/ACCORD DE PRINCIPE POUR ECHANGE DE TERRAIN CONTRE DROIT DE SERVITUDE ENTRE M. Mme TESTANIERE ET LA COMMUNE DE ROUSSILLON

Lorsque la commune a réalisé le réseau pluvial dans le hameau des Barbiers, M. et Mme TESTANIERE, pour ne pas retarder les travaux, ont donné leur accord pour que l'entreprise installe une canalisation sur 110 mètres sur 2 parcelles leur appartenant. Les conseils municipaux accordent à l'unanimité l'échange de terrain conformément à ce qui avait été dit verbalement. En échange de cette servitude de 250 m² la commune céderait 44 m² devant la maison section AC N° 158. Une enquête publique sera effectuée.

10/AVENANT N°1 A LA CONVENTION SEDEL EAU

Les conseils municipaux approuvent à l'unanimité l'avenant N° 1 pour le démarrage du service économie d'eau à compter du 1^{er} janvier 2022, avec le service du SEDEL du Parc Naturel Régional du Luberon, qui a été retardé à cause de la crise sanitaire.

La séance est levée à 21 h 20 mm.